

Énoncé

Le Comité organisateur établit le système de transport local et coordonne ces opérations pendant la Finale.

But

Assurer des déplacements sécuritaires et efficaces pour l'ensemble des délégations et des officiels majeurs entre la centrale administrative et les sites d'hébergement, de compétitions, d'alimentation et autres sites prévus par le Comité organisateur.

Procédures

- Le système de transport est déterminé en fonction de la situation géographique des sites d'hébergement, des sites de compétitions, des sites d'alimentation et de la centrale administrative et autres sites prévus par le Comité organisateur.
- Le Comité organisateur établit les horaires des circuits de transport en fonction des horaires des compétitions et des activités sociales et culturelles prévues.
- Le Comité organisateur établit, en collaboration avec Sports-Québec, le plan définitif d'opération et contracte les ententes avec les différents transporteurs.

Modalités

- Tous les usagers du transport local doivent respecter les horaires, itinéraires et modes de transport prévus par le Comité organisateur.
- Le Comité organisateur assume le transport local dès l'arrivée des délégations et des officiels majeurs, et ce, pour tous les déplacements de ces clientèles et de leur équipement pendant la durée de la Finale.
- Toute autre modalité d'opération devrait faire l'objet d'entente entre le Comité organisateur et Sports-Québec.